



## Menace sur l'enseignement des langues vivantes au lycée

De plus en plus de collègues enseignant les langues en lycée s'insurgent à propos de la disparition programmée de l'option langues vivantes en section ES comme enseignement de spécialité.

En effet, jusqu'à cette année, les élèves de section ES et L ont la possibilité de choisir une langue vivante comme enseignement de spécialité (2h en LV1 et 3h en LV2). Les élèves de ES, souvent majoritaires dans ces groupes, sont motivés par la perspective d'études supérieures tournées vers l'international et obtiennent de bons résultats au baccalauréat.

Dans le cadre de la réforme, à la rentrée prochaine, les élèves de ES n'auront plus la possibilité de choisir un enseignement de spécialité en langue.

### Pétition

La réforme des lycées prévoit la suppression du choix d'une langue vivante comme Enseignement de Spécialité en filière ES à partir de septembre 2011 pour les 1ères et 2012 pour les terminales.

Nous nous élevons contre cette mesure pour plusieurs raisons :

- **cela va à l'encontre des intérêts de ces élèves** dont beaucoup envisagent une carrière tournée vers l'international : commerce, journalisme. De plus, cette spécialité est souvent un facteur de réussite au baccalauréat. Il est dommage de la leur refuser;
- cette suppression va **réduire considérablement les effectifs** dans cette option, et risque à terme de faire disparaître cet enseignement également pour les L.

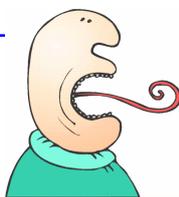
**Vous trouverez ci-contre (ainsi que sur notre site) le texte d'une pétition** dénonçant les multiples facettes d'une réforme des lycées qui, pour réaliser des économies budgétaires, pénalise les élèves et hypothèque leur avenir.

### Documentation



Le dossier de la documentation et des documentalistes étant bloqué depuis plusieurs mois, une nouvelle initiative de l'intersyndicale et de la

FADBEN en direction du Ministère est en cours d'élaboration.



### Respect des statuts et conditions de travail

Une certifiée en lycée s'est vu appliquer un coefficient réducteur de 0,45 aux heures passées avec un groupe à effectif réduit, soit  $2 \text{ h} \times 0,45 = 0,9 \text{ heures}$

L'imagination est au pouvoir pour faire travailler davantage les collègues pour le même salaire !

Le SNCL est intervenu pour faire respecter le statut des certifiés. De plus, **la décision du Conseil d'État s'applique également ici**. Le statut des certifiés ne prévoyant pas de coefficient réducteur, il ne peut pas en être appliqué.



### PEGC

Un courrier a été adressé au Ministre concernant la **baisse du taux de satisfaction des demandes de mutations inter académiques** des PEGC, due notamment au refus total de certaines académies d'accepter des PEGC.



Ceci porte atteinte au droit à mutation de ces personnels.

Le Conseiller social du Ministre va interroger ses services pour nous faire une réponse argumentée.

## PISA 2009



Les résultats de l'étude PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis) de l'OCDE, réalisée en 2009 sur 65 pays, viennent d'être publiés. Nous émettons de sérieuses réserves sur les critères retenus pour ces évaluations. Il n'empêche que la comparaison d'évaluations conduites dans les mêmes conditions n'est pas dénuée d'intérêt.

Cette étude ne mesure pas l'acquisition des programmes scolaires mais vérifie les "compétences" qui semblent nécessaires pour l'OCDE dans nos sociétés. Ces compétences sont mesurées chez des jeunes de 15 ans, qu'ils soient encore au collège, au lycée général ou professionnel.

La dominante porte en 2009 plus particulièrement sur **la compréhension de l'écrit**.

Brièvement et sans entrer dans les détails, on peut en retirer plusieurs enseignements : disons d'une façon schématique que les résultats montrent **une stagnation de la France, voire une tendance générale à la baisse**.

**En compréhension de la lecture**, les élèves français chutent de 9 points et de 6 places, passant de la 12<sup>ème</sup> à la 18<sup>ème</sup> place en dix ans.

**En mathématiques**, la France descend de la 13<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> place.

**En sciences**, en revanche, la France se positionne toujours à la 21<sup>ème</sup> place avec un score stable par rapport à 2006.



Notons par ailleurs que **les disparités entre filles et garçons se creusent** et que le milieu socio-économique des élèves a un impact plus fort en France que dans la moyenne des pays de l'OCDE.

La France consacrerait plus de 20 % de son Budget à l'Éducation ; entre 2000 et 2007, **les dépenses par élève de l'enseignement primaire et secondaire** se sont accrues de 5 % en France et de 25 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

**Une inquiétude bien légitime** peut donc naître sur les raisons de cette baisse indéniable et notamment sur le bien-fondé des réformes conduites à marche forcée ces dernières années, accompagnées de drastiques coupes budgétaires.

**Nous devons tout aussi légitimement contester la volonté du Ministre** de poursuivre une politique qui donne de si mauvais résultats.



Pourtant, **il existe des pays qui ont lutté efficacement contre l'échec scolaire** et dont la proportion d'élèves en échec a diminué (Portugal, Allemagne). Alors qu'ils étaient classés sous la moyenne en 2000, ils atteignent aujourd'hui le même groupe que la France.

Dans notre pays, rien n'a été fait pour remédier aux difficultés. Il faudra avoir le courage politique de donner des moyens au système éducatif car il apparaît que les pays qui connaissent des améliorations ont réformé leur École, au moins, à moyens constants.

## Double agrégation



Une collègue agrégée d'allemand constatant la diminution quasi générale du nombre d'heures d'enseignement de cette langue a passé, et réussi, l'agrégation interne d'anglais **afin de pouvoir enseigner dans un seul lycée les deux langues**.

Le rectorat de Lille, cependant, ne l'entend pas de cette oreille. Pour lui, cette collègue devenant agrégée d'anglais... n'est plus agrégée d'allemand!

**Le SNCL a écrit à la Directrice générale des ressources humaines**, à la demande de la collègue, pour rappeler que la réussite à l'agrégation d'anglais n'annulait pas sa réussite à l'agrégation d'allemand.

Le fait qu'elle soit affectée sur un poste d'anglais n'empêche nullement que des heures d'enseignement d'allemand lui soient confiées dès lors qu'elle est volontaire.

